

### Communiqué de Presse de Dominique Bussereau

*Président du Département de la Charente-Maritime  
et de l'Assemblée des Départements de France, ancien Ministre*

Le passage au stade 3 et la mise en place de nouvelles mesures annoncées hier soir par le Président de la République amènent le Département à renforcer tous ses dispositifs tout en assurant la continuité du service public et en protégeant la santé de ses agents.

#### **RENFORCEMENT DE NOS DISPOSITIFS**

- Tous les bâtiments du Département accueillant du public sont fermés et aucun accueil physique n'est assuré.
- La plupart des agents travaillent à leur domicile.
- Restent présents et mobilisés tous ceux placés en service minimum, accomplissant des missions essentielles de service public.
- Le Département reste à l'écoute et au service des Charentais-Maritimes via 3 numéros d'appel :
  - **05 46 31 37 70**
  - **05 46 31 37 71**
  - **05 46 31 37 72**
- Une communication régulière sera assurée sur les réseaux sociaux de notre collectivité : **@departement17 / @lacharentemaritime / www.facebook.com/lacharentemaritime**
- *Il est indispensable de respecter les règles de confinement posées dans le décret du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19.*

**En cette période difficile, Le Département demeure aux côtés de tous les Charentais-Maritimes, notamment les plus fragiles, et leur apportera au titre de ses compétences, tout le soutien nécessaire.**

### **RAPPEL DES MESURES DÉJÀ EN PLACE**

#### *Solidarité sociale*

- Pour les personnes qui bénéficient d'une prestation :  
Leurs droits et allocations sont prorogés et les nouvelles demandes sont traitées par téléphone.
- Les visites à domicile (VAD) sont suspendues pour les personnes âgées, handicapées, suivi social, petite enfance (PMI). Les signalements d'enfant en danger continuent d'être traités à domicile.
- Des réponses téléphoniques seront organisées pour le traitement des dossiers d'urgence.
- La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de la Charente-Maritime donnera des réponses par téléphone et poursuivra l'instruction des dossiers déjà déposés.
- Des dispositions seront prises en fonction des instructions gouvernementales, en particulier pour permettre d'**augmenter le nombre d'enfants accueillis au domicile des assistantes maternelles.**
- En accord avec les principaux des collèges, les collégiens peuvent utiliser les tablettes numériques à leur domicile afin d'**assurer la continuité pédagogique en Charente-Maritime.**

#### *Infrastructures et routes*

- Les agents sont affectés prioritairement aux actions de sécurité routière dont le fauchage.
- Les travaux prioritaires continuent d'être assurés.

#### *Vie culturelle*

- Les lieux gérés par le Département et accueillant du public, les Archives Départementales, les Pôles-Nature, le Paléosite, la Cité de l'Huitre ... sont fermés jusqu'à nouvel ordre.